

LE COMPTE-RENDU DES ELUS DE L'OPPOSITION

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

M. Olivier Gil est désigné secrétaire de séance

Le conseil municipal municipal adopte le procès-verbal de la séance précédente

Présenté par la comptable public, le compte de gestion 2020 est adopté par le Conseil Municipal

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

- le lotissement Maillol est soldé sur l'exercice
- le transport à la demande accuse un léger excédent (effet confinement)
- idem pour la caisse des écoles avec un excédent de 1 478,49€ (effet confinement)
- l'assainissement affiche un excédent de fonctionnement et un déficit en investissement conduisant à une affectation de 18 746,82€ au budget primitif.
- au niveau de la commune, la section fonctionnement dispose d'un excédent de 496 846,03€ et un déficit de 197 320,06€ sur la section investissement. Le bilan des deux comptes concourt à une affectation de 304 533,37€ au budget primitif détaillé dans la suite du compte-rendu.

L'exercice 2020 et les affectations on été validées par le Conseil Municipal

Notre commentaire :

Comme nous l'avions indiqué au cours de nos comptes-rendus précédents, le budget 2020 s'inscrivait dans le prolongement de la politique financière rigoureuse conduite sous l'ancien mandat. Par ailleurs, le Covid19 et les périodes de confinement ont profondément marqué l'année écoulée et impacté certains comptes. C'est pourquoi l'exercice 2020 est sans surprise. Toutefois, les effets de la pandémie vont avoir des conséquences durables sur les comptes publics et des dotations en nette baisse sont à prévoir pour les exercices futurs.

2 - APPROBATION DES TROIS TAXES LOCALES DIRECTES 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du LOT, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 23,46 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ainsi le conseil municipal valide pour l'année 2021, les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,20 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 164,15 %.

Notre commentaire :

Au-delà d'une mécanique administrative complexe, ces nouveaux taux intègrent la nouvelle réglementation et ne modifient pas, pour 2021, les niveaux d'imposition des habitants de la commune. Cependant, le système mis en place par l'Etat conduira inmanquablement à une baisse des ressources communales dans les années qui viennent.

3 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS :

BUDGET PRIMITIF 2021		
TRANSPORT A LA DEMANDE		
FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitre/Article</i>	DEPENSE	RECETTE
65 - Autres charges de gestion courante	1313.90	
734 - Versement de transport		200
774 - Subvention d'exploitation		176
Subvention équilibre commune		766.88
0 0 2 - Résultat reporté N-1		171.02
TOTAL	1313.90	1313.90

BUDGET PRIMITIF 2021		
CAISSE DES ECOLES		
<i>Chapitre/Article</i>	DEPENSES	RECETTES
O11 - Charges à caractère général	5600	
74748 - Subvention équilibre commune		4121.51
0 0 2 - Résultat reporté N-1 pour information		1478.49
TOTAL	5600	5600

	BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	149152.72	149152.72
Opérations réelles	42486.87	105630.05
Opérations d'ordre	106665.85	24775.85
Résultat reporté		18746.82
Investissement	117229.26	117229.26
Opérations réelles	84100	8353.41
Opérations d'ordre	26985.85	108875.85
Résultat reporté	6143.41	
BUDGET TOTAL	266381.98	266381.98

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE DE MARTEL	
Dépenses	Recettes

Fonctionnement	2155147.30	2155147.30
Opérations réelles	1643844.38	1833495.85
Opérations d'ordre	511302.92	17118.08
Résultat reporté		304533.37
Investissement	1078471.03	1078471.03
Opérations réelles	853032.89	567168.11
Opérations d'ordre	28118.08	511302.92
Résultat reporté	197320.06	
BUDGET TOTAL	2155147.30	2155147.3

Le conseil municipal, avec de très nombreux échanges, vote le budget primitif 2021.

Notre commentaire :

Le déséquilibre récurrent du budget assainissement dû, rappelons-le, à une mauvaise gestion des investissements (station d'épuration) par l'équipe municipale il y a maintenant deux mandatures, ne peut pas à terme être un mode de gestion.

Sur le budget communal, les charges de personnel sont toujours à un niveau élevé bien qu'en légère baisse. Elles se situent à 37,8 % des dépenses de fonctionnement (814 722€). Globalement, le budget de fonctionnement accuse une hausse de 86 000€ environ. Des augmentations significatives sont à noter sur l'entretien des bâtiments publics, l'eau et l'assainissement. La ligne budgétaire pour financer des dépenses imprévues est largement revue à la hausse (80 000€) mais reste cependant limitée pour la commune dans le cadre d'un budget sous tension.

En investissement, 23 opérations ont été présentées. On notera la phase de réhabilitation du Palais de la Raymondie (mise aux mornes) pour 35 000€ - somme relativement modeste compte-tenu des travaux à engager. 60 000€ sont réservés pour les bâtiments publics. L'aménagement du parking Monti, la réfection du sol de la halle et la reprise de l'ancien presbytère de Gluges sont des projets faisant l'objet de DETR (subventions) et par conséquent impactent moins lourdement le budget.

Deux points ont attiré notre attention :

- le financement d'une étude sur le VVF
- une autre étude dite de stratégie immobilière.

Sur le VVF, de très nombreux travaux sont à prévoir et pourraient mettre à mal les finances communales. Par ailleurs, les recettes du VVF ne sont pas suffisantes pour amortir de tels investissements. Dès lors, il convient de revoir complètement la stratégie du village de vacances. Avec une lettre de cadrage précise, l'étude peut y contribuer, mais la vigilance reste de mise.

De la même manière, la commune veut redéfinir sa stratégie immobilière. Comme nous l'avons exprimé en conseil municipal, la pandémie aura modifié en profondeur les comportements, les rapports à la ville, le télétravail, mais aussi le tourisme etc. Les petites villes comme Martel peuvent en retirer de vraies opportunités à condition d'avoir défini un plan stratégique et être en capacité d'accueillir les nouvelles populations et leur offrir les services qu'elles sont en droit d'attendre. Toutefois, 15 000€ sont une somme bien modeste pour de tels enjeux...

Dans les prochaines semaines, nous publierons notre analyse sur les leçons à tirer de la crise, comment sortir du tout tourisme et se diversifier pour mieux affronter l'avenir.

4 - APPROBATION REPRISE DE SUBVENTIONS (REGULARISATION) – BUDGET ASSAINISSEMENT

En application des dispositions prévues à l'article L2321-2-28 du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité sont obligatoirement amorties dès l'année suivante. Dans le cas présent, il convient de régulariser sur l'exercice 2021 la somme de 10 609.30€.

Cette opération technique et purement comptable a été votée à l'unanimité

5 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2021

Le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Dans ce cadre, il est proposé de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de la RD 840 à Gluges (pose de potelets afin de limiter les dépassements dangereux et les excès de vitesse).

Les travaux sont estimés à 2 505.92 HT soit 3 007.10 TTC.

voté à l'unanimité

6 - ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MAIRIE DE SAINT-SOZY

Le maire de Saint-Sozy et de Creysse demande une subvention exceptionnelle concernant une situation tout à fait particulière sur la prise en charge de deux enfants martelais sur la structure ANIM'ENFANCE à Saint-Sozy.

Il s'agit d'une participation à hauteur de 1 139,24 euros pour la commune de Martel.

adopté à l'unanimité

Notre commentaire :

Demande logique mais ce type de subvention croisée risque de se développer. Par ailleurs, les centres de loisirs des toutes petites communes n'ont probablement pas la dimension nécessaire pour amortir les coûts de gestion. La question peut se poser d'une mutualisation des prestations au niveau intercommunal pour une optimisation des coûts et dans le même temps élargir les offres. A suivre...

7 - DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL REDEVANCES ASSAINISSEMENT TERRAIN HORS SCHEMA

La commune est interpellée par Madame VERHOUSTRAETEN, La Callopie, sur le paiement de la taxe d'assainissement. Elle demande d'examiner la possibilité d'une exonération de celle-ci. En effet, son immeuble a été inscrit dans le schéma d'assainissement collectif communal alors qu'il n'est pas raccordé. Après avoir effectué une visite technique sur site, le bureau d'études confirme que le raccordement de ce bien est aujourd'hui inexistant. Les travaux de raccordement impliqueraient une charge financière extrêmement élevée pour raccorder un seul bien.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'exonération totale de la taxe d'assainissement au profit de Madame VERHOUSTRAETEN DIANE, domiciliée au lieu-dit La Callopie 46600 MARTEL

8 - CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

La commune de Martel souhaite conventionner avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie, en partenariat avec Cauvaldor, en vue d'un accompagnement opérationnel sur des initiatives communales.

La convention prévoit une période de jouissance de 8 années

Le périmètre géographique reste à valider

Le plafond est de 1,5 M€

voté à l'unanimité

Notre commentaire :

L'EPF Occitanie achète des biens pour le compte d'une commune, fait les avances nécessaires, la commune en a la jouissance mais doit tout rembourser au plus tard à l'échéance, ici 8 ans. L'intérêt est réel, c'est une facilité financière au service d'une stratégie mûrie et réfléchie. A ce stade, nous avons voté l'adhésion mais chaque décision devra faire l'objet d'un débat en conseil municipal. En effet, l'exemple de la « cité de la mode » à Souillac impose que chaque dossier soit géré dans la plus grande transparence.

9 - ADHESION A L'ARAC (Agence Régionale d'Aménagement et de Construction) d'Occitanie

L'Agence Régionale d'Aménagement et de Construction d'Occitanie est financée par la Région Elle achète des bâtiments et les aménage pour le compte des communes. Cependant cette démarche n'en est encore qu'au stade expérimental.

Le Conseil municipal valide l'adhésion à l'ARAC et l'achat d'actions pour un coût d'environ 600€

le maire est désigné représentant au CA de l'ARAC :

Yannick Oubreyrie sera le représentant auprès de l'assemblée spéciale des actionnaires :

Mme Bourgade sera la représentante auprès de l'AG :

Notre commentaire :

Au cours de ce conseil municipal plusieurs actions séparées – étude stratégique inscrite au budget – convention avec l'Etablissement Public Foncier – et là, adhésion à l'ARAC – s'inscrivent dans la même logique mais en ordre dispersé. Si l'intérêt est réel, voire nécessaire, un travail de mise en cohérence mériterait d'être engagé et soutenu par un conseil municipal consacré à ces enjeux.

10 - AVENANT PROLONGATION DE COMPETENCES AO2 SCOLAIRE – ANNEE 2021-2022

Disposition technique devant être renouvelée chaque année

Le conseil municipal valide l'avenant de prolongation

11 - PROJET SALLE REFECTOIRE – ABANDON

La nouvelle équipe a décidé d'abandonner le projet de construction d'un réfectoire au sein de l'école maternelle.

Cette décision soumise au vote a recueilli les voix de la majorité.

Nous avons voté contre

Notre commentaire et les explications de notre vote :

Outre la position dogmatique de l'équipe en place sur ce sujet, de très nombreuses questions restent sans réponse. Par ailleurs, contrairement aux propos du maire tenus en séance, le coût de l'opération était en très grande partie couvert par plusieurs subventions validées et les économies de charges induites, notamment en matière de personnel et de mutualisation des repas avec la cuisine de l'EPHAD. Notons que l'abandon de ce projet a déjà coûté environ 47 000 € à la commune !

Nous savons que cette approche économique et qualitative, logique pour Martel, était combattue par les tenants d'une cuisine centrale, ceci expliquant peut-être les obstructions permanentes sur ce dossier...

En 2020, au cours d'une précédente réunion du conseil municipal, le Maire avait informé de la possible intégration d'un réfectoire dans le cadre de la rénovation du Collège par le Département. Or aujourd'hui, nous n'avons aucune information sur les projets du Département et bien sûr aucune réponse à nos questions.

- Où est prévu ce réfectoire, l'espace au sein du collège étant restreint ?
- Comment sera respectée la séparation des petits et des grands ?
- Comment seront assurés les 3 services de repas, environ 120 pour le collège, 80 pour l'école élémentaire et 50 pour la maternelle entre 12 h et 13 h 30, tout en respectant un temps nécessaire à chaque âge ?
- Quel sera le niveau des frais de fonctionnement dus au département ?
- Quel en sera le coût de construction ?
- D'où proviendront les repas ? d'une cuisine centrale située en dehors de la commune ?
- Le centre de loisirs, la garde des enfants et de nombreuses activités fonctionnent en dehors des périodes scolaires. Quid de la restauration ?
- ...

Pour toutes ces raisons, et en l'absence d'un projet alternatif, nous avons voté contre l'abandon d'un projet abouti et réfléchi.

12 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les questions ci-après émanent toutes de notre groupe

PLUiH :

La commission urbanisme s'est réunie à deux reprises en 2020 et a travaillé avec les équipes de Cauvaldor sur le PLUiH de la commune. Une réunion de travail devait avoir lieu en septembre, elle ne s'est pas tenue, aucune information depuis. On nous a expliqué que le marché public passé avec la société qui aide Cauvaldor arrivait à terme et ne pouvait être prolongé par avenant !

Nous avons donc demandé où en était le PLUiH.

Le maire nous répond que le travail continue au sein de Cauvaldor en s'appuyant sur un fonctionnement en régie : « Il faut faire confiance aux équipes qui travaillent sur le dossier » dit-il.

Disons-le tout net : sans remettre en cause la compétence des personnels de Cauvaldor, le PLUiH est un outil de développement stratégique et **il n'appartient pas à une communauté de communes de décider à la place des élus ! La commission urbanisme n'est pas une option, elle est obligatoire et incontournable.**

C'est pourquoi nous demandons instamment que cette commission se réunisse de nouveau et continue son travail. Le maire nous a finalement informés que nous aurions un retour en septembre !

Ce n'est pas ce que nous demandons ! **Les élus de la commune (et notamment de la commission urbanisme) doivent être intégrés à la réflexion et au processus de décision.**

Affaire à suivre...

Cuisine de l'EPAHD

Comme à chaque conseil municipal, nous demandons où en est ce dossier. Plus de dix ans d'atermoiements et toujours des compléments d'études en attente... Bientôt le département aura plus dépensé en études diverses et variées que le coût réel de la restauration de la cuisine. Le complément au rapport d'étude serait prévu au mois de juin ...

Où sera la rotonde ferroviaire du train touristique ?

Le maire prendra prochainement contact, mais il a reçu il y a quelque temps des informations confirmant l'avancement de ce projet et nous a rapporté les propos du Président de l'association confirmant Martel...

De nombreux travaux sont réalisés dans Martel sans respecter les règles fixées par l'urbanisme (Menuiseries PVC, parfois sans permis etc.) Le maire reconnaît que des contrôles sont effectivement nécessaires.

Adressage :

Nous demandons où en est la réflexion sur ce service nécessaire aujourd'hui pour notre commune rurale (livraisons, services postaux, gestion des réseaux ...). Le coût étant élevé, le maire pense que sa réalisation n'est pas très importante...
